

FRANC-MACONS, RESEAUX, CLIENTELES... LA FIN DE L'OMERTA

Le grand silence, c'est fini. Dans les loges franc-maçonniques, les réseaux occultes, les clientèles, on commence à parler. A mettre des noms sur les mystérieux "frères de la Côte". Ces petits "parrains". Ces intermédiaires obligés. Ces tireurs de ficelles. Ces mystérieux vénérables. Ces copains de loge dévoyés. Est-ce l'effet Montgolfier ? En tout cas il est sûr que l'arrivée du nouveau procureur de Nice scelle la fin de l'omerta judiciaire. Une nouvelle ère commence : un petit peu plus bavarde. Entre vraies et fausses accusations, un premier tri devient possible. Le premier chapitre du grand livre de l'Histoire secrète de la Côte d'Azur est ouvert.

C'est un un expert qui l'affirme : "Ici dans le Sud, la difficulté n'est pas d'avoir des renseignements sur les réseaux parallèles, mais de les trier". L'homme connaît le sujet. C'est son travail. Fonctionnaire des renseignements généraux dans le Var, il s'est penché depuis des années sur les affaires de la Côte. Et, depuis l'assassinat de la députée Yann Piat, où le rôle des maçons avait été évoqué, il tente de déchiffrer l'écheveau des circuits occultes locaux, ceux impliquant des loges maçonniques au premier chef. Des années d'enquêtes et d'écoute de confidences pour arriver à cette conclusion : "Entre fantasmes, rumeurs, règlements de comptes et informations exploitables, c'est fou les conneries qu'on peut entendre. Bien souvent les gens nous racontent n'importe quoi, sans apporter le plus petit début de preuve de ce qu'ils affirment. Dès qu'ils ont un problème qu'ils ne comprennent pas, ils montrent du doigt ceux qui ne peuvent qu'être coupables de leurs soucis. Avec les affaires qui sortent dans la presse, les francs-maçons font figure de coupable idéal. Du coup, s'il y a un vrai problème avec des francs-maçons corrompus, on risque de passer à coté". Exemple édifiant : le Tout-Toulon bien informé est persuadé que notre fonctionnaire de police est un "frère". Le lui fait-on remarquer, qu'il rétorque aussitôt : "Ah oui, on dit ça ? Eh bien, on se trompe". Certes, il reconnaît aussi "qu'ici tout le monde ment". Mais, après tout, pourquoi ne pas le croire?

D'ailleurs, à l'autre bout de la Côte, à Nice, le chercheur Pierre Tafani, enseignant en géographie, tient un discours assez proche. Depuis des années il étudie - à peu près seul en France - le phénomène du clientélisme politique, très élaboré sur les rivages de la Méditerranée. Il termine la rédaction d'un ouvrage sur le sujet, après y avoir consacré des articles dans la revue Hérodote. A ses yeux, "les systèmes politiques ou les affaires sur la Côte d'Azur sont d'abord marqués par les relations clientélaires", c'est-à-dire cette culture sociale qui consiste à s'attacher, de manière individuelle, des personnalités leaders de communautés ou de groupes d'intérêts. Des relations d'homme à homme, de personne à personne, nettement plus développées que celles structurées par la franc-maçonnerie. Tafani ajoute : "Par les services rendus à telle ou telle communauté ou groupe d'intérêts, on s'attache mieux les fidélités nécessaires que dans les réseaux où les intérêts sont plus transversaux. Au centre de ce rapport, il y a cet indéfinissable attache-ment personnel, presque intime, extrêmement humain en tout cas, au personnage politique".

Jean-Paul Claustres, qui fut longtemps un proche de Jacques Médecin avant de devenir un maire fugace de Draguignan, n'est pas loin de rejoindre dans son livre (l'art de la politique sur les bords de la Méditerranée expliqué aux incrédules, éditions Albin Michel) l'analyse de Tafani. Lui, il fut bien un frère de la Grande Loge nationale française (GLNF), avant de la quitter au milieu des années 80.

"L'influence de la franc-maçonnerie sur la Côte d'Azur n'est pas une bonne grille de lecture. Ici, la politique intègre des paramètres particuliers. Le clientélisme paraît naturel, c'est la culture locale. On ne peut pas élire quelqu'un s'il n'y a pas une forme de relation d'amour avec lui. Jacques Médecin en a été la meilleure illustration. Il était persuadé qu'il lui suffisait de faire la bise aux gens - la baïeta - pour être le roi de Nice et qu'il n'avait pas besoin de réseau comme la franc-maçonnerie, que son seul nom suffisait, pour le défendre". Bon ! Donc, Jacques Médecin n'était pas franc-maçon. Peut-être, comme le suggère la rumeur, avait-il été initié dans une loge, mais c'était aux Etats-Unis.

N'empêche, pratique clientéliste oblige, il avait, au sein de son équipe municipale et dans son entourage, des poids lourds francs-maçons de toutes obédiences. Dans le Var, Edouard Soldani, le socialiste de Draguignan - auxquels ses obligés pratiquaient le baise-main - procédait de la même manière. Avec une tendance, il est vrai, plus marquée à s'entourer de maçons du Grand Orient de France (GODF ou GO). A Toulon, Maurice Arreckx - qui n'était pas un frère - prenait lui grand soin à n'oublier personne dans la liste de ses élus, francs-maçons bien sûr, mais aussi membres de l'Opus Dei, et, comme ses collègues du Sud, une bonne représentation des communautés juive, corse et pied-noir. Ces trois dinosaures de la politique méditerranéenne ont disparu et avec eux l'époque où les "parrains"

politiques se devaient de pénétrer, pour les contrôler, chaque association ou supposé groupe d'influence. La franc-maçonnerie n'échappait donc pas à la règle.

Dans le Sud-Est, l'implantation de la franc-maçonnerie n'est pas une tradition. Elle est même plutôt récente si on la compare avec le Sud-Ouest, de Bordeaux à Toulouse. Certes, Toulon a accueilli l'une des premières loges françaises, mais elle était importée par l'armée. Et surtout par la marine, cette Royale qui a marqué la ville, tant du point de vue économique que culturel. Les loges au bout du compte furent bien acceptées. Bien mieux qu'à Nice en tout cas, où installées par les armées d'occupation napoléoniennes, elles ont été perçues comme des courroies de transmission de l'impérialisme jacobino-parisien. Et les Niçois qui rappellent souvent que "l'Algérie a été française en 1830 et Nice en 1860 seulement" ont toujours tenu à marquer défiance et différence à l'égard du reste de la nation. On connaît la réplique "M'en batti, siu nissart" - "Je m'en bats... je suis niçois" - que n'hésite pas à lancer l'autochtone en butte à des tracasseries administratives ou policières. Le non-paiement des procès-verbaux de stationnement est un exemple typique de cet affranchissement à la règle de droit commun. Sur cette culture individualisto-localiste, qui ne s'incline que pour la protection de la famille, des obligés ou de sa communauté, la franc-maçonnerie et son discours universaliste ne trouvait guère à priori de terrain fertile. Alors, oui, peut-être que la disparition de la dynastie Médecin lui a ouvert une brèche. Jacques Peyrat, qui occupe aujourd'hui le fauteuil municipal du "Jacquot", n'a pas en effet le même charisme que son prédécesseur. Le protecteur et sa toile disparus, il fallut bien aux apprentis politiques en mal de reconnaissance, aux aspirants carriéristes en quête de statut social, aux affairistes de tout poil à la recherche de contact, se trouver un lieu où faire jouer les connivences. La franc-maçonnerie, avec son culte du "secret", fut pour certains cet endroit idéal.

Opportunité d'autant plus forte, que la GLNF, alors troisième obédience française, se lançait au début des années 90 dans une politique de recrutement forcené. Cette époque coïncide avec l'arrivée à sa tête de Claude Charbonniaud. Dans le journal de la GLNF, "Actualités", il n'hésitait pas à demander à chaque frère de recruter dans son "atelier" deux ou trois personnes. Vital pour cette obédience qui se présente comme la seule véritable héritière de la tradition maçonnique et à ce titre ne reconnaît pas les "frères" du Grand Orient de France et de la Grande Loge de France (GLDF). C'est à la même période que survient la scission de la "province" Provence (de Marseille à Menton) en deux nouvelles entités Alpes-Méditerranée (autour de Nice et la Corse), la nouvelle Provence (le Var, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse). Grâce à cette stratégie de recrutement tous azimuts, elles n'allaient pas tarder à rattraper chacune le niveau de la province originelle. Aujourd'hui chacune peut revendiquer plus de 2 000 maçons et environ 80 loges ou ateliers. En une décennie, la GLNF transforme le Sud méditerranéen de terre de mission en terre d'élection. En 1999, Alpes-Méditerranée pouvait fièrement afficher un taux de croissance de 10%...

"De la folie", reconnaît un ancien vénérable, désabusé devant cette course à l'effectif: "On a vu des loges initier des apprentis par fournées de dix. Où est la force du rituel, la magie de l'initiation pour le nouvel arrivant en maçonnerie dans ces conditions?". Plus critique encore un dissident de la GLNF raconte les "initiations de propriétaires de BMW ou de grosse Audi". Un franc-maçon de la GLDF à Bandol se souvient, lui, comment un de ses amis a été contacté "par fax" pour rejoindre la GLNF. En proie à des tourments depuis la démission de son grand maître Simon Giovannai, le Grand Orient ne dit rien, officiellement: "On se tait jusqu'en septembre pour tenter de régler nos problèmes internes". Pourtant, un vénérable confie qu'à Grasse, l'an dernier, "trois de nos frères de l'atelier sont passés à la GLNF". Depuis ces "années portes du temple ouvertes" la GLNF a ainsi pu initier des membres connus du Front national. Ce qui est, théoriquement, incompatible avec la philosophie franc-maçonne. "Dès que j'en ai été averti j'ai fait casser ces initiations", jure le grand maître de la province de Provence, l'avocat toulonnais Jean-Pierre Servel (voir interview). Bilan? La région Paca, à commencer par les métropoles de la Côte d'Azur, est au centre des batailles d'influence avec le siège central des trois principales obédiences maçonniques.

"Mais pourquoi y a-t-il aujourd'hui relativement plus de maçons dans le Sud qu'ailleurs?", s'interroge un vieux maçon du Grand Orient. Réponse: "D'abord, dit-il, parce qu'il y a une forte densité de population. Ensuite parce qu'il y a beaucoup de retraités qui ont du temps à y consacrer. Enfin parce qu'il y a une population avec des revenus suffisants pour pouvoir entrer en loge". Il est vrai que l'entrée en maçonnerie n'est pas donnée: il faut compter en moyenne 2 000 francs de "capitation", cotisation annuelle se répartissant entre l'atelier, la région (ou province) et le siège de l'obédience, la part la plus importante. A la GLNF il convient d'ajouter environ 3 000 francs de droit d'entrée la première année. Sans oublier les banquets fraternels annuels ou le coût des agapes - 100 francs minimum - qui, deux fois par mois, réunissent les maçons après leurs travaux. On comprend mieux ainsi comment on se retrouve principalement entre "gens biens" en loge, particulièrement à la GLNF. "Dans mon atelier je côtoie des médecins, des architectes, des promoteurs, des riches commerçants, des hôteliers, des avocats, des

hauts fonctionnaires, les grandes professions libérales... Enfin tout ce qu'avant on appelait la bourgeoisie", constate un apprenti de Frèjus.

Et les frères ne sont pas toujours très tendres entre eux. Les maçons du GO et de la GLDF, qui ont déjà leur part de soucis, se montrent parfois peu charitables avec ces frères de la GLNF qui ne veulent pas les reconnaître "Leur puissance fait leur faiblesse", diagnostique un membre de la GLDF avant de livrer cet impitoyable portrait sommaire des trois obédiences : "La GLDF est ésotérico-symbolico-spirituelle, le GO est politico-socio-humaniste, la GLNF est politico-économico-religieuse". Comment mieux exprimer que cette dernière obédience comprend des affairistes que dénonçait abruptement le procureur Eric de Montgolfier à l'automne dernier. Et il est vrai qu'à côté de nombreux frères "purs et sans tache" la GLNF a tendance à collectionner les affaires. Sans revenir sur ces suicides qui ont affecté certains des membres de ces loges au début des années 80, ces dernières années ont fourni à la GLNF l'occasion d'occuper le devant de l'actualité locale.

La chute de Marcel Giordanengo, dit Marcel la Salade, un notable franc-mac GLNF au carnet d'adresses étoffé de noms du gratin niçois, en est le dernier exemple. Quelques semaines auparavant, c'était Guy Kornfeld, ce dignitaire maçonnique (GLNF) à Paris mais qui exerçait ses talents relationnels de "communicant" sur la Côte, qui se faisait pincer à Monaco avec 3,5 millions de francs de bons du trésor volés.

Ce ne sont là que les derniers remous en date qui secouent la GLNF. En dépit de toutes les professions de foi émanant de nombreux maçons sincères, force est de constater que de Toulon à Monaco, dans la majorité des affaires politico-financières on a une chance de retrouver l'emblème maçon des trois points en triangle. A Toulon, le rôle de membres de l'armée, participants à différentes fraternelles, commence à être évoqué dans l'affaire des considérables détournements de fonds à la direction de la Construction navale. A Cannes, devenue métropole fraternelle sous l'ère de Michel Mouillot, on retrouve des francs-maçons dans toutes les affaires qui ont valu la chute du maire. A Grasse, selon un maçon - qui préfère en rire, jaune -, "on aurait pu ouvrir dans la prison au moins deux loges, "justes et parfaites", parmi les détenus. Le directeur ne s'y serait sans doute pas opposé lui aussi, c'était un frangin I". Une preuve que l'affiliation à une obédience ne protège pas de l'incarcération. A Nice, en revanche, c'est moins sûr... jusqu'à ce que Eric de Montgolfier, procureur de choc soutenu par la Chancellerie, ne donne un grand coup de pied dans la fourmilière des protections et des connivences locales. Et à Monaco ? D'après ce vieux maçon, médecin, qui a préféré émigrer sous d'autres cieux maçonniques, les agapes suivant les tenues de la loge Porto Héraclès sont principalement consacrées à des échanges du type "Tiens, j'ai une bonne affaire à te proposer..."

Dans cet univers opaque où l'on ne sait plus bien ce qui compte de la recherche maçonnique sincère ou du business, les francs-maçons, ces "enfants de la veuve", se sentent plus que jamais orphelins. "Le problème, c'est qu'on ne peut pas se dévoiler pour démontrer qu'il existe une immense majorité de francs-maçons intègres. N'oubliez tout de même pas qu'ici l'extrême droite fait 3 000 des voix. Et l'on a vu à l'époque de Vichy ce qui arrivait aux maçons quand ces idées étaient au pouvoir", confie un frère de Nice. "Pendant la guerre des maçons ont aussi dénoncé d'autres maçons", rétorque un ancien haut dignitaire du Grand Orient. Histoire de relativiser l'entraide fraternelle réputée inoxydable.

A Nice, ça commence même à bouger très sérieusement. Pour la première fois, des francs-maçons se sont tournés vers la justice séculière, ils disent "profâne", pour dénoncer les dérives de leur obédience. Une grande première. Mais pas un réflexe encore. A Toulon, le procureur Albert Levy a ainsi dû plier bagage après s'être montré trop virulent dans la dénonciation des réseaux. Mais une avocate, maîtresse Christine Ravaz, bien qu'un peu seule, continue son combat contre les connivences entre affairistes, professions en vue et le milieu. Et à Grasse, le juge Murciano dénonce à son tour les pressions venues de réseaux maçons pour l'empêcher de développer certaines instructions. Ses détracteurs ne manquent pas cependant de remarquer que celui qui fut longtemps un de ses proches, un informateur attendant le soir dans les couloirs du palais, n'est autre qu'un maçon, entrepreneur en bâtiment, dont le rôle ne serait pas des plus limpides. Décidément notre fonctionnaire des renseignements généraux n'a pas tort : "ici, tout le monde ment tellement, en jouant perso, qu'à la fin on ne sait plus qui fait quoi".

CATHERINE ERHEL et ROBERT MARMOZ

CANNES : LES "ANNEES LOGES" CONTINUENT

Rendez-vous utiles à "Laurent le Magnifique"

A l'époque de l'ancien maire, point n'était besoin de recruter des maçons dans le personnel de la mairie, les candidatures étaient spontanées, les avantages appréciables. Les habitudes persistent.

Depuis quatre ans, la mairie de Cannes perpétue l'ère Mouillot, sans Mouillot. Sa succession s'est faite sans vagues, le premier adjoint, RPR, Maurice Delaunay, l'a remplacé. Sans élection, ni renouvellement du personnel politique. Les mêmes équipes sont toujours en place et souvent aux mêmes postes que dans la grande "fraternité" de l'époque de Michel Mouillot.

Hasard et coïncidence ? La municipalité a beaucoup pioché dans les effectifs de deux loges de la Grande Loge nationale française (GLNF) de Cannes "Laurent le magnifique" (dite aussi "701") et "le Précurseur". Exemples. Les deux frères Mendiguren, un dans chaque loge à l'époque de Mouillot Jean était directeur de cabinet du maire, José dirigeait l'une des sociétés d'économie mixte les plus prospères de la ville, la SEMCAD, chargée du développement immobilier de Cannes. Aujourd'hui, José est chargé des services financiers, et Jean, incarcéré dans l'affaire du Carlton, est l'un des seuls absents du cabinet du nouveau maire. Quant à Philippe Villechaize, le directeur de la SEMEC (Palais des Festivals), il émargeait également aux effectifs de la 701. Sans oublier Yves Paoli, qui a succédé à Michel Mouillot à la présidence de la fédération départementale du PR et prendrait bien sa suite à la mairie de Cannes. Quelques personnalités économiques de la ville fréquentaient également cette loge florissante. Comme Jean-Charles Martin, toujours conseiller municipal et par ailleurs promoteur-constructeur spécialisé dans l'immobilier commercial. Ou encore Gérard Fallecker, propriétaire du centre Leclerc de Cannes et de nombreux terrains dans la ZAC de Cannes-Ouest, opération lancée par Michel Mouillot. La 701 est aussi la loge de rattachement d'un autre promoteur immobilier, Sébastien Roperti, très actif dans la région. C'est enfin là que Guy Kornfeld a été initié, avant d'être "exfiltré" sur Paris. Sa fille a été, un temps, l'attachée de presse de Michel Mouillot. Guy Kornfeld a, depuis, été exclu de la GLNF (voir encadré plus bas). Car si les équipes de la mairie n'ont pas bougé, la GLNF semble avoir commencé son ménage : Jean de Mendiguren a démissionné, Yves Paoli a été radié, ainsi que Philippe Villechaize et quelques autres. Dans un an, les prochaines élections pourraient permettre de tourner définitivement la page. Fini les années folles où le strass et le fric faisaient tourner les têtes sur la Croisette. Fini aussi l'époque où la mairie aurait pu servir de "temple maçonnique" tant étaient nombreux les frères qui y travaillaient. Un franc-maçon lyonnais, qui s'y rendait souvent pour des raisons professionnelles, racontait alors ceci dans son atelier : "La mairie de Cannes c'est super, on peut entrer dans n'importe quel bureau et "se mettre à l'ordre", on n'est pas perdu, il y a toujours un frère".

Michel Mouillot se défend d'avoir incité des gens à entrer en maçonnerie (lire interview ci-dessous). Il a sans doute raison : la rumeur et le système suffisaient à obtenir le même résultat sans rien exiger ni suggérer. Tous ceux qui espéraient décrocher un boulot pour leurs enfants ou un marché pour leur entreprise avaient conclu d'eux-mêmes que l'appartenance maçonnique serait du meilleur effet auprès de "Michel". "Il était comme la lumière qui attire les lucioles", commente un observateur. Donc les lucioles se sont engouffrées dans le temple en espérant obtenir quelques relations ou quelques bienfaits. Le retour d'ascenseur fut moins évident : l'appartenance maçonnique de presque toutes les personnalités de la ville n'a pas réussi à sauver Michel Mouillot. Bien avant que les affaires n'éclatent, les fonctionnaires des renseignements généraux de Cannes avaient mis au jour un certain nombre de dossiers douteux. Leurs notes se sont révélées exactes de A à Z. Or, l'émission "Envoyé spécial", consacrée à l'affairisme de certains frères de la Côte, révélait publiquement que le commissaire des renseignements généraux qui rédigeait ces notes appartenait lui aussi à la fameuse loge "Laurent le magnifique". L'actuel vénérable relativise : "A Cannes, les épisodes politico-maçonniques datent de Mathusalem. Mouillot c'est de l'histoire ancienne, je suis entré dans cette loge en 1993 et je ne l'ai jamais vu". Il affirme que toutes les personnalités figurant sur le listing de la 701, qui circule dans les rédactions, ne fréquentent plus cette loge. Quant à lui, il travaille dans l'immobilier et assure immédiatement "Mais on n'est que deux promoteurs sur quarante dans la loge".

Catherine ERHEL et Robert MARMOZ

MICHEL MOUILLOT : "C'EST LA FRANC-MAÇONNERIE QUE JE REGRETTE LE PLUS"

Le "Vénérable" ex-maire de Cannes

Déchu de son mandat municipal après de graves poursuites judiciaires et une longue incarcération, l'ex-maire PR de Cannes confie au "Nouvel Observateur" le rôle qu'il a tenu à la Grande Loge nationale française.

Le Nouvel Observateur : Vous êtes ou vous avez été franc-maçon à la GLNF...

Michel Mouillot : Oui, j'ai recréé une loge qui s'était éteinte après la guerre de 14-18 et qui s'appelle "France-1917 - n°7", parce que c'est la septième dans l'ordre. J'en étais le vénérable. On était 10 pour la réveiller et, dix ans plus tard, nous étions 100. C'était à Paris, pas à Cannes. En 1992, je me suis mis en sommeil. Il n'y a eu que deux ans pendant lesquels je fus maire et franc-maçon en même temps. J'aurais

pu organiser des réunions spécifiques entre maçons de la mairie et du conseil municipal, je ne l'ai pas fait. Je me suis toujours méfié de l'Etat dans l'Etat. Quand je suis tombé, certains m'ont aidé. Pas tous, et pas que des maçons. Au point qu'en décembre 1992, juste après le démarrage de l'affaire Botton, il y a eu un dîner de mes propres amis de Paris et j'étais persona non grata. Aujourd'hui, c'est une des choses que je regrette le plus. Vous savez, on est maçon à vie. On est maçon dans son âme. Et le serment d'amitié, de fraternité et de tolérance est d'une extraordinaire pureté.

N.O : A Cannes, il y a de nombreux croisements entre les membres d'une loge de la GLNF dite " Laurent le Magrnfique", et le personnel de la mairie.

M. Mouillot : Il y a beaucoup de maçons à Cannes, et à Nice. Tous ne sont pas de la Grande Loge nationale française (GLNF). Le maire qui m'a précédé, madame Dupuis, avait fait une réception au Palais des Festivals avec tous les frangins, j'y suis allé. A l'époque, il y avait un peu moins de membres de la GLNF, mais ce n'était rien comparé à ceux du Grand Orient de France (GODF), dans les services, la police... Tous ceux-là m'ont ensuite massacré. Il ne faudrait pas croire qu'étant maçon, j'ai imposé à tout le monde d'entrer en maçonnerie pour me constituer un réseau. C'est une idée du juge Murciano. Or beaucoup des noms que vous citez y sont entrés après mon départ. Et puis, Laurent le Maguifique, je n'y suis jamais allé ou alors une fois ou deux dans les agapes, pour les saluer après leurs réunions. On a peut-être utilisé mon nom pour créer la loge, mais je n'en étais pas. Si je suis votre raisonnement, pourquoi aurais-je fait la promotion d'un secrétaire général (Jacques Kaloustian, ndlr) qui n'était pas de la même obédience, donc "irrégulier" pour moi ?

N. O. : Tout de même, vous-même, votre directeur de cabinet, votre secrétaire général, votre adjoint...

M. Mouillot : Yves Paoli ! C'est pourtant un "frère", et de la même obédience, mais dès janvier 1993, il appelait Léotard pour lui dire "Mouillot sera condamné, il faut me nommer président de la fédération PR sur le département". Il a réussi... Tu parles d'un frangin !

N. O. : Vos amitiés maçonniques vous ont aidé. Vous avez reçu le soutien affiché de Michel Charasse pendant votre campagne...

M. Mouillot : Michel Charasse n'a jamais été franc-maçon ! Notre amitié date de mes années Pernod-Ricard. Cela n'a rien à voir ! En revanche, j'ai moi-même initié le député RPR Christian Estrosi à "France-7". Et je l'ai moi-même radié, deux ans plus tard, parce qu'il ne faisait rien.

N. O. : Entre les policiers francs-maçons cannois et le procureur de Grasse d'alors, maçon aussi, estimez-vous avoir été protégé au début de vos ennuis ?

M. Mouillot : Bernard Farret (ex-procureur de Grasse) me protéger ? C'est un ami de Mme Dupuis et quand j'ai fait campagne contre elle, il m'a fait condamner pour diffamation. J'ai été relaxé en appel. Pourtant, nous étions de la même obédience, lui à Fréjus, moi à Paris ! C'est vous dire la fraternité qui règne... Quant à Taddei (inspecteur de police de la brigade financière de Cannes), c'est lui qui m'a arrêté en 1996 !

Propos recueillis par Catherine ERHEL et Robert MARMOZ

NICE : L'EFFET MONTGOLFIER

Chaque matin, le procureur dépiaute les lettres de dénonciation

Acteur d'une stratégie médiatique hors pair, le procureur d'une République très défaillante, sur toute la Côte d'Azur, commence à enregistrer ses premiers résultats. Les enquêtes préliminaires s'accélèrent, les mises en examen tombent. Eric de Montgolfier s'attaque au système économique clientélaire.

Il faut le voir arpenter le cours Saleya d'un pas pressé, le visage un peu rougeaud sous ce soleil du Midi, qui n'est pas le sien mais qu'il apprécie, l'oeil vif sous ses petites lunettes en titane. Il aperçoit des journalistes ? Il s'attable à une terrasse. Tout à coup, il a le temps. En ce moment, les média lui servent d'armes. A la table voisine une dame, émue de le voir de si près, réclame du papier pour lui glisser un petit mot. "Je vous ai écrit, M. le Procureur, et vous ne m'avez pas encore répondu..."

Eric de Montgolfier est devenu Saint Louis sous son arbre. Et son cabinet, le bureau des injustices, vraies ou supposées. Dans le journal, mais aussi au fil des lettres anonymes ou des courriers circonstanciés qui lui sont adressés, il lit la ville tous les matins. Ses détracteurs l'accusent d'avoir réveillé les plus bas instincts de la délation vichyste. Montgolfier assure : "Je suis à l'écoute de ceux qui m'ont fait juge". La loi s'applique à tous, c'est son credo, son orgueil. Et depuis longtemps. Et la loi, c'est lui. Il a inventé un "délai de souveraineté" pour faire attendre sa décision pendant une semaine dans une sombre affaire de corruption de fonctionnaires de la ville. Allait-il poursuivre ou pas ? La municipalité et le palais de justice étaient suspendus à sa "souveraineté". Jusqu'à ce que le couperet tombe : enquête préliminaire.

Avec un art consommé de la mise en scène, il joue de la rumeur ("Elle court vite dans cette ville, vous ne trouvez pas ?", a-t-il ironisé lors d'une audience), de son image de père-la-morale et surtout des rancoeurs accumulées dans cette ville où on ne peut obtenir un appartement, un emploi, un contrat, un permis ou un contact avec un client que si on connaît quelqu'un qui connaît quelqu'un... Alors, la loi ? la lettre du droit ? En plus, si possible, pour l'habillement. Eric de Montgolfier - qui a rang de procureur général - entend d'abord l'incarner. Il remplit non sans plaisir son rôle de notable - pas désagréable d'être reçu au Négresco. Mais il s'assied aussi parfois derrière le guichet d'accueil du tribunal pour recevoir directement les justiciables lorsqu'une hôtesse est absente de façon imprévisible. Ou encore accompagne un justiciable perdu jusqu'à un bureau anormalement fermé à l'heure de la sieste. "Le respect de la loi passe aussi par ces petites choses", dit-il. Dans cette région où la frime automobile est quasiment une esthétique, il a fait scandale en février dernier en dégainant un carnet à souches pour verbaliser "une dizaine de champions du feu rouge brûlé et maniaques de la double, voire triple file". Mieux, il a publiquement invité les magistrats de son parquet à en faire autant. "Je le ferai tant que ceux qui sont chargés de le faire ne le feront pas", a-t-il annoncé. Et comme "le Canard Enchaîné" lui faisait remarquer que sa contredanse était entachée de nullité, il s'est amusé : "Je vais faire des progrès". Quant à ses tonitruantes déclarations de l'automne sur les "dossiers perdus ou enterrés" et "l'influence occulte des réseaux maçonniques", elles ont jusqu'à ces derniers jours inspiré colère ou ricanements. "Qu'a-t-il fait en dix-huit mois ? Où sont les réseaux ?", disent ses ennemis. Il est vrai que sur la liste des vingt-trois dossiers enterrés, qui lui a été remise à son arrivée par le procureur général d'Aix, peu ont redémarré. Mieux, à Noël, un nouveau dossier a "disparu" entre son bureau et celui de son juge d'instruction préféré. La faute à qui ? Aux francs-maçons ? A la trêve des confiseurs ? A la surcharge des tribunaux ? Le dossier a été reconstitué à partir d'archives et le procureur a fait savoir qu'il en faudrait plus que ça dorénavant pour enterrer une affaire.

Car l'"effet Montgolfier" est d'abord un effet d'annonce: la fin des impunités. En juin, il déclenchait des poursuites contre Xavier Girard, le brillant directeur des affaires culturelles de la ville de Nice pour un tableau de Matisse volé : l'enquête préliminaire végétait depuis 1998 (Mis en examen depuis, le monsieur est allé développer sa carrière artistique loin de la Côte d'Azur). En septembre, il a ouvert une information judiciaire dans une affaire (classée une première fois) de montres Cartier qui auraient été offertes à deux magistrats du tribunal par un escroc international. Mais il a demandé la délocalisation du dossier. En décembre, Eric de Montgolfier a demandé à l'IGPN d'enquêter sur le commissaire central de Nice, Bernard Orengo, pour des renseignements transmis à un gérant de brasserie du Vieux-Nice. L'enquête a par ailleurs montré que le commissaire en question avait dans son bureau une commission rogatoire qui le mettait en cause nommément et qui avait transité par le juge Renard. Bernard Orengo a depuis quitté la ville.

Mais c'est au tribunal que la paranoïa est la plus forte. Eric de Montgolfier ne se cache pas d'avoir obtenu le départ du procureur adjoint, envolé en avril vers d'autres cieux. Et il a publiquement dénoncé devant le Conseil supérieur de la Magistrature, le 23 mars dernier, le doyen des juges d'instruction, Jean-Paul Renard, ses "nombreux refus d'informer" et ses "curieuses stratégies judiciaires". Il est vrai que ces deux magistrats, l'un au parquet et l'autre à l'instruction, trustaient les dossiers sensibles et les géraient avec grand tact dès lors qu'ils concernaient les élites. Classements sans suite, saucissonnages, non-lieux partiels, oubliés au dessous de la pile jusqu'à la prescription, fuites inopportunes qui alertent sur une perquisition à venir, erreurs de procédure qui annulent toute l'enquête, etc., les techniques d'enterrement sont nombreuses. Surtout lorsque les avocats en face ne sont pas très regardants.

Alors, tous francs-maçons? Certes, Jean-Paul Renard, le doyen des juges d'instruction, a été membre de la Grande Loge nationale française (GLNF) jusqu'au 2 avril 1998. Et on retrouve plusieurs avocats parmi les vénérables de loges GLNF à Nice. Le barreau de Nice lui-même a eu à sa tête à plusieurs reprises des bâtonniers francs-maçons. Mais les bénéficiaires de ces dossiers sabotés sont souvent des élus (député, sénateur ou conseiller général) qui n'ont pas grand-chose de maçonnique. Et Eric de Montgolfier reconnaît lui-même qu'il a du mal à distinguer les solidarités fraternelles des réseaux de notables et des collusions spécifiquement niçoises. La récente arrestation de Marcel le maraîcher ou la Salade (voir plus bas), membre de la GLNF (exclu dès son arrestation) et personnalité pivot des interventions en tous genres depuis vingt ans, constitue indéniablement une jolie victoire dans la lutte contre les réseaux de connivences locales. Marcel la Salade était fort connu pour les tablées qu'il organisait dans sa ferme autour de grands plats de pissaladières, d'estocaficades ou de gâteau de blette. Et auxquelles il conviait le préfet et le général de gendarmerie, sans oublier d'autres fonctionnaires plus subalternes, mais parfois plus utiles encore. Il connaissait tant de monde qu'on venait de loin pour lui demander de résoudre toutes sortes de difficultés administratives ou... judiciaires.

"Ici, des interventions parallèles polluent le fonctionnement normal des institutions, explique un avocat, Me Christian Boitel. En matière économique aucune règle de concurrence ne joue normalement.

Du coup, les entreprises privilégient le relationnel sur la compétitivité. Mais si le système s'arrête, beaucoup vont tomber : elles sont incapables de travailler hors de leur réseau de protections".
Aujourd'hui, Eric de Montgolfier persiste à cibler les réseaux parallèles d'influence : "Le secret des appartenances nuit à la justice", dit-il. Mais il devient grave lorsqu'il ajoute : "Je ne sais pas si dans cette région le secret des loges ne sert pas à abriter, parmi des maçons sincères, une criminalité beaucoup plus organisée".

Catherine ERHEL

"MARCEL LA SALADE", LE GRAND ENTREMETTEUR

Son carnet fait trembler le tout Nice.

Qui est vraiment le président du Syndicat des arrosants du Var ? Un horticulteur au bras long ? Un franc-maçon dévoyé ? En tout cas, sa mise en examen et son incarcération mettent le Nice chic et la Riviera en état d'alerte.

Ça ne s'invente pas : officiellement président du Syndicat des arrosants de la plaine du Var - c'est-à-dire de l'association des agriculteurs de cette zone fertile en bordure du fleuve - et officieusement "Monsieur bons offices" sur la Côte d'Azur, le très niçois Joseph-Marcel Giordanengo, 63 ans, a été écroué le 7 juin à la maison d'arrêt de Nice pour "trafics d'influence et escroquerie".

Dans sa lutte contre les réseaux affairistes, suspectés à Nice de manipuler la justice, le procureur Eric de Montgolfier a certainement le sentiment de marquer ici un point. Un gros point. Car l'arrestation, et plus encore l'incarcération de cet homme au casier jusqu'ici immaculé et que ses amis surnomment, sans ironie ni condescendance Marcel la Salade, provoquent pas mal de remue-ménage. Et pas seulement dans le petit monde horticole.

Plus proche de Pagnol que de Stavisky, Marcel la Salade n'est pourtant dans le civil qu'un simple maraîcher qui cultive ses légumes dans la plaine du Var. Seulement voilà : sa réputation dans le grand monde tient moins aux produits frais qu'à son entregent. Il passe même pour l'un des hommes les plus influents de la Riviera. En une trentaine d'années à Nice, il s'est constitué de solides amitiés dans le monde politique et dans celui des affaires comme dans la magistrature, la police, la gendarmerie et les administrations. Des élus, des juges, des préfets, des ministres ont participé, ou participent, aux soirées privées qu'il organise chaque week-end dans sa ferme de Saint-Isidore. Sympathisant RPR, dignitaire de la Grande Loge nationale française (GLNF), Marcel fut très proche de Jacques Médecin, l'ex-maire de Nice qui mourut en Uruguay. Depuis plusieurs décennies, il serait intervenu auprès de ses relations pour mettre en contact l'un avec l'autre, secourir un ami en butte à des tracasseries judiciaires, obtenir un service ou un passe-droit.

Ses premiers petits tracasseries commencent en 1995 lorsque son nom est apparu dans une affaire de permis de construire mettant en cause des responsables de la direction départementale de l'Équipement. A cette occasion, le maraîcher avait dû subir les affres d'une perquisition. Et d'une audition au cabinet du juge Jean-Pierre Murciano, de Grasse. Fin de l'alerte.

Sauf que depuis l'arrivée à Nice du procureur Eric de Montgolfier, les ennuis se sont précipités. Dès l'automne dernier. Une broutille accusé d'avoir procédé sans autorisation ni déclaration à des travaux de remblaiement sur une parcelle située en zone inondable, l'agriculteur avait été mis en examen en décembre pour "infraction au plan d'occupation des sols". Un délit présumé tout ce qu'il y a de bénin. Le contrevenant plaidait d'ailleurs l'erreur et la bonne foi. Six mois plus tard, la plaidoirie n'a toujours pas convaincu.

Car l'affaire s'est corsée. Marcel la Salade est en effet suspecté d'avoir soutiré 140 000 francs à un fonctionnaire de l'Équipement en promettant d'arranger un contentieux financier. L'agent de l'État, en poste à Carros, dans l'arrière-pays niçois, était endetté et sa banque avait fait vendre sa villa aux enchères. Moyennant dédommagements en espèces, notre maraîcher se serait engagé à obtenir l'annulation de l'adjudication. Faute de résultats, le fonctionnaire avait fini par se plaindre auprès d'amis. L'information est finalement remontée jusqu'à la police qui a interrogé l'agent et l'a incité à déposer plainte.

Marcel la Salade se dit innocent. Mais il est mis en examen une seconde fois, puis écroué, par le juge Jean-Pierre Rousseau. Et cette fois pour "trafics d'influence et escroquerie". Son avocat, Maître Bernard Ginez, a immédiatement formé un "référé liberté" rejeté le lendemain par la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Un appel est en cours. Précision quelque peu déroutante : l'épouse de Marcel, qui se serait fait passer pour un juge, a fait l'objet des mêmes poursuites, en échappant toutefois au mandat de dépôt.

Et ce n'est pas fini. Lors de la perquisition menée dans l'exploitation agricole de Marcel, les policiers de la police judiciaire découvrent d'abord un lot d'armes, pour certaines de collection, qui seront expertisées. Mais aussi un épais carnet d'adresses - composé de trois fascicules - recensant, selon un enquêteur, le Tout-Nice. Placé sous scellés, ce carnet constitue la pièce maîtresse de l'accusation concernant les activités présumées d'intermédiaire. "Il est mieux rempli que celui d'un procureur, ce carnet", aurait lancé Eric de Montgolfier à Marcel La Salade lors de sa présentation au parquet.

Une fois encore, l'intéressé dément tout rôle occulte. Il explique que ce sont ses activités annexes qui l'on amené à connaître autant de décideurs. Car, plaide-t-il, en qualité de président du Syndicat des arrosants de la plaine du Var il a rencontré naturellement des magistrats et des fonctionnaires. Et puis, comme administrateur du comité des fêtes de Nice, il était chargé, jusqu'en 1995, d'inviter les personnalités aux différentes manifestations organisées par la municipalité et a ainsi noué, soutient-il, de fructueux contacts.

Dans le passé, Marcel le maraîcher avait toujours su se montrer persuasif, même si aujourd'hui, la sauce semble avoir du mal à prendre. D'ailleurs, la Grande Loge nationale française comptait toujours le frère Marcel comme membre actif bien qu'il ne règle plus ses capitations (cotisations) depuis plusieurs années. Mais quelques heures seulement après son incarcération, le "maître maçon" a fait l'objet d'une suspension provisoire. Dans l'attente de poursuites disciplinaires éventuelles. L'arroseur arrosé ?
Patrick ANDRE

LA LISTE NOIRE DES AFFAIRES DORMANTES

Cette liste des dossiers "sabotés" comportait d'abord 48 affaires. Après un passage chez le bâtonnier, elle n'en comprenait plus que 23 à son arrivée chez le procureur général qui l'a remise à Eric de Montgolfier. Florilège de ratages et de rattrapages.

Le Crédit municipal : Eric de Montgolfier a définitivement éteint, par un classement sans suite, le dossier du Crédit municipal et de ses prêts gracieux, voire non remboursés, au barreau de Paris et à quelques avocats de la région.

Isola 2000 : Ouverte en 1994 pour "favoritisme", l'affaire de l'attribution d'un marché de plus de 20 millions de francs pour l'équipement en canons à neige de la station de sports d'hiver vient de déboucher, en avril 2000, sur la mise en examen du président du conseil général, Charles Ginesy, et de trois élus du même conseil. Le 4 juin, une perquisition au siège du conseil général saisissait les archives de la société d'économie mixte gérant la station, et en sommeil depuis 1997. Lentement mais sûrement ?

L'autre dossier, beaucoup plus important, de la déconfiture de la station qui implique Dominique Bouillon et Sophie Deniau reste instruit à Paris par la juge Eva Joly sur une plainte de la SDBO (Société de Banque occidentale). Malgré quelques tentatives en 1995 et 1996 de faire revenir le dossier à Nice.

Menton : Une affaire de corruption, mettant en cause le maire de la ville Jean-Claude Guibal, son premier adjoint ainsi qu'un juge du tribunal de commerce de Nice, avait été délocalisée à Aix pour une "bonne administration de la justice". Elle y a dormi pendant huit années dans les bureaux des conseillers successifs chargés de son instruction, jusqu'à ce qu'un arrêt constate en 1998 "qu'aucun acte n'a été effectué depuis le 7 juillet 1992" et déclare le dossier prescrit. Un autre dossier qui concerne la station d'épuration de la ville est moribond mais pourrait se réveiller à la suite d'une enquête préliminaire, en cours, sur les relations de la Compagnie générale des Eaux (CGE) avec la ville de Menton.

Saint-Jean-Cap-Ferrat : Certains justiciables semblent plus que d'autres attirer les procédures inabouties. Ainsi René Vestri, le maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat, a-t-il collectionné neuf classements sans suite et deux non-lieux en dix ans. Aussi lorsqu'on propose à Eric de Montgolfier un nouveau non-lieu pour René Vestri, accusé d'avoir falsifié l'acte de vente d'un immeuble acquis par la commune pour obtenir l'expulsion d'un de ses occupants, le procureur s'insurge. Le procès a eu lieu le 9 juin. Le président d'audience s'est étonné que, lors de l'instruction, l'acte de vente n'ait pas été expertisé ni le notaire entendu et a renvoyé le dossier pour compléter l'instruction. C'était la technique "dossier vide". Une autre information judiciaire est également en cours contre René Vestri pour une prise illégale d'intérêts.

L'OPAM : En 1998, lors d'une audience jugeant un réseau de petite corruption (10 000 francs pour l'attribution d'un logement HLM), le président d'audience et le substitut s'étaient publiquement étonnés de "ce procès de lampistes" et de l'absence dans la procédure du président de l'OPAM, le sénateur José Balarello. Absence d'autant plus curieuse qu'en marge des commissions perçues apparaissait dans le dossier la vente d'un appartement de l'Office à l'un des prévenus. Vente signée et bouclée par José Balarello lui-même à 48 heures de la fin de son mandat de président. L'appartement

n'avait jamais été payé. Aujourd'hui, saisi d'une nouvelle plainte de l'OPAM, le parquet examine une trentaine de ventes d'appartements, sur lesquelles il reste des reliquats de règlement importants.
Catherine ERHEL

TOULON, LA CITE MACONNE

Provence - Alpes - Côte d'Azur Chambre de commerce, conseil général, mairies...

Afin de soulever la chape de plomb des connivences varoises, une avocate, un magistrat et un journaliste avaient fait converger leurs efforts. Dur. Seule l'avocate est encore sur place.

Au début, à Toulon, ils étaient trois. Il y avait un magistrat, le substitut du procureur chargé du banditisme, Albert Levy. Et aussi un journaliste, spécialisé dans les affaires de police et de justice au quotidien local Var Matin, Claude Ardid. Il y avait enfin, une avocate, lyonnaise et nouvelle arrivée, Christine Ravaz. Trois à vouloir "secouer le cocotier", à tenter de briser la chape de plomb qui pèse sur les "affaires varoises". Trois à dénoncer les connivences entre affairistes connus, notables et élus politiques. Trois à dénoncer les lenteurs des magistrats dans certains dossiers, comme le rôle de certains avocats. Trois à vouloir mettre au jour les réseaux, les complicités, les amitiés... qui font que les dossiers sont très rarement menés à bien par la justice toulonnaise dès lors que les enquêtes mettent en cause des personnalités en vue. Tous les trois avaient un autre point commun ils se sont interrogés sur le rôle joué dans la grande connivence locale par certains francs-maçons.

Seule la dernière arrivée, Christine Ravaz, est aujourd'hui encore à Toulon. Les deux autres ont dû quitter la ville, après s'être brisés sur les connivences qu'ils dénonçaient. Bien seule au sein de sa profession, Maître Ravaz tente encore "de gratter la montagne avec sa petite cuillère". Albert Levy a été muté à Lyon après avoir été accusé de fournir au journaliste des pièces de dossiers d'instruction. Claude Ardid travaille désormais à Paris, écoeuré qu'on ait voulu le forcer à donner le nom de son informateur. Les deux hommes ne se revoient plus. Mais tous deux racontent la même chose comment ils ont subi des pressions, émanant notamment de "gens en franc-maçonnerie". Albert Levy a détaillé ses accusations lors de la comparution du juge Murciano, qu'il était venu soutenir, devant le Conseil supérieur de la Magistrature. Ce juge de Grasse aussi dénonçait le rôle joué par des réseaux francs-maçons. Albert Levy a alors parlé des pressions qu'il aurait lui aussi supportées à Toulon "qu'elles viennent des politiques, d'un préfet, de la pègre ou d'avocats membres de loges". Claude Ardid confirme "Dans le Var, les amitiés maçonniques, quelles que soient les obédiences, jouent à tous les niveaux supérieurs des pouvoirs politiques, économiques, judiciaires. A la chambre de commerce, à la chambre patronale, au conseil général, dans les mairies ou les palais de justice... on retombe sur eux à un moment ou à un autre". Et la presse ? "Un jour, précise Claude Ardid, j'avais fait un article sur d'étranges réunions de "Chevaliers de la table ovale". Et j'ai vu arriver un avocat qui m'a clairement dit que c'était le dernier papier que j'écrivais sur ce sujet ou sur les maçons en général". Il continue d'enquêter, mais depuis Paris. Il s'intéresse, entre autres, aux considérables détournements de fonds opérés à la direction des Chantiers navals et, là encore, on lui a fait comprendre qu'il commençait à agacer des gradés de la marine, membres de fraternelles militaires.

Quant à Christine Ravaz, elle est devenue l'avocate des causes "perdues" dans le Var. Exemples. Depuis des mois, Michelle Plass, une de ses clientes, dénonce des connivences maçonniques entre juges, avocats et experts qui, de fait, l'empêchent - en dépit de décisions de justice - de revoir ses enfants confiés à la garde de son ex-mari, haut responsable militaire à la base de Salon-de-Provence et franc-maçon lui aussi. Pour avoir accepté de défendre cette femme, Christine Ravaz a été poursuivie par le conseil de l'ordre des avocats. La raison avancée ? Sa cliente n'aurait pas réglé les honoraires dus à son précédent avocat. Or Michelle Plass, privée de revenus, assurait sa défense grâce à l'aide judiciaire. D'autre part, Christine Ravaz a également repris le dossier de Marie-Thérèse Mille qui, en mai 1997, a été dépouillée de l'auberge L'Alamarre qu'elle exploitait à Hyères, au profit d'un commissaire de police et au terme d'un tour de passe-passe dont l'instruction est mollement instruite par un juge toulonnais. Dans cette affaire de spoliation, qui pourrait à la demande du parquet être reliée à une autre histoire de "blanchiment d'argent", la proximité - pour ne pas dire la complicité - d'un liquidateur de biens, d'un huissier de justice, d'un juge commissaire du tribunal de commerce et du président d'alors de ce même tribunal, est patente. Peut-être un hasard, ce n'est jamais exclu, mais c'est un fait avéré tous les quatre sont membres de la GLNF.

"Ici, dit Christine Ravaz, qui n'a pas perdu son humour, la démocratie c'est l'égalité, la liberté, la fraternité. Mais il n'y a pas d'égalité, pas de liberté. Quant à la fraternité apparemment ça marche fort, mais en l'occurrence, je m'en passerai bien !"

Robert MARMOZ

"OUI J'INVITE MES FRERES A SE DEVOILER..."

Le Grand Maître Provincial de Provence récuse la notion de "réseau maçonnique"

L'avocat toulonnais Jean-Pierre Servel est maçon depuis treize ans. Son autorité s'exerce de Fréjus à Orange en passant par Marseille, sur la plus importante province française de son obédience.

Le Nouvel Observateur : Comment réagissez-vous à la mise en cause de la franc-maçonnerie dans nombre d'affaires, particulièrement dans le Midi?

Jean-Pierre Servel : Il y a une mode un peu pathologique qui consiste, à partir d'événements pas toujours exactement relatés, à voir des réseaux là où il n'y a que des individus qui ont commis des délits, et qui par ailleurs étaient entrés en maçonnerie. Ce n'est pas la franc-maçonnerie qui les a aidés ou qui les a protégés ensuite. Et combien y a-t-il eu d'affaires où des francs-maçons ont été vraiment impliqués? On nous ressort toujours les mêmes, en évoquant Michel Mouillot à Cannes. Mais il n'y a pas une concentration de francs-maçons dans les affaires de la Côte d'Azur.

N. O. : Le recrutement intensif de la GLNF n'a-t-il pas facilité l'arrivée de personnages qui se sont révélés douteux?

J.-P. Servel : Nous n'avons jamais cherché à recruter à tout va, ni ciblé certains milieux. En Provence, nous avons initié deux cents apprentis l'an dernier, à peu près trois par loge. Ce n'est pas excessif. Personnellement je suis plus satisfait quand on initie un boulanger ou un artisan d'art qu'un homme politique. Les loges composées principalement d'hommes politiques sortent du cadre idéal de la franc-maçonnerie...

N. O. : On trouve plus de notables que de boulangers dans vos loges !

J.-P. Servel : Mais parce que le recrutement se fait par cooptation, et que celle-ci s'effectue plus naturellement dans les milieux professionnels que l'on fréquente. Dans mon activité j'ai plus de facilités à connaître et à recruter des avocats que des mineurs de fond.

N. O. : Le secret dont se prévaut la franc-maçonnerie n'est-il pas aussi responsable de cette suspicion dans l'opinion publique ?

J.-P. Servel : Il y a deux niveaux de "secret". Le premier est une notion initiatique c'est la révélation à chaque passage de grade de nouvelles pratiques initiatiques, de nouvelles connaissances. Cela reproduit les pratiques des bâtisseurs de cathédrales du Moyen Age. Le second secret stipule seulement qu'un maçon ne doit pas révéler à l'extérieur, aux profanes, l'appartenance à la maçonnerie d'un de ses frères. Mais il a le droit de le révéler en ce qui le concerne.

N. O. : Quel est le statut juridique de vos loges?

J.-P. Servel : Les ateliers n'ont aucun statut juridique, ils dépendent de la GLNF, association loi 1901. Ses statuts et la composition du conseil d'administration, dont le président est notre grand maître, sont déposés en préfecture.

N. O. : Pensez-vous que dans la situation actuelle les francs-maçons devraient se dévoiler, révéler leur appartenance?

J.-P. Servel : Tout à fait J'invite mes frères à se dévoiler dès que la franc-maçonnerie est mise en cause. C'est ainsi qu'ils peuvent la défendre. En répondant vous voyez, moi, que vous ne suspectez ni d'affairisme ni de corruption, eh bien, je suis franc-maçon. Je l'ai personnellement fait à Toulon, dans les colonnes de "Var Matin".

N. O. : Vous avez été bien seul. Vos "frères" auraient-ils des choses à cacher ?

J.-P. Servel : Pas du tout. Mais cette décision n'est pas facile à prendre. Certains ne le font pas par une espèce de tradition. Il ne faut pas oublier qu'il y a eu des persécutions contre les francs-maçons. Je trouverai choquant qu'on oblige, comme en Angleterre, les maçons à révéler leur appartenance dès lors qu'ils occuperaient certaines professions. Par exemple, dans la magistrature ou la police. Après ce sera au tour de qui ?

N. O. : Mais le serment d'entraide des maçons n'est-il pas incompatible avec les serments que doivent prêter ces professions ?

J.-P. Servel : Pas du tout. L'obligation qui nous est faite de se porter assistance stipule que ce soit "dans l'honneur et le respect des lois". Pas dans la magouille.

N. O. : Et quand un juge franc-maçon doit traiter une affaire où l'un des avocats est franc-maçon et l'autre simple profane ?

J.-P. Servel : Poseriez-vous la question pour un juge catholique dans le même cas ?

N. O. : Une avocate toulonnaise, Maître Ravaz, a dénoncé le rôle de certains réseaux francs-maçons dans des affaires. Et l'ancien procureur Albert Levy a fait état de pressions qu'il aurait subies émanant d'avocats francs-maçons.

J.-P. Servel : Ma consœur ne fait pas preuve d'objectivité. Elle devrait rechercher la vérité, elle arriverait au même constat que moi il n'y a pas de réseau franc-maçon, il n'y a que des individus

dévoqués. Peut-être n'est-on pas assez forts, ni assez solidaires pour fonctionner en réseau. Quant au procureur Albert Levy je pense qu'il n'a pas dit la vérité. Je suis certain qu'il n'a jamais fait l'objet de pressions de la part d'avocats francs-maçons.

N. O. : Que faites-vous de ces maçons "dévoqués"?

J.-P. Servel : Dès que nous sommes au courant d'une affaire pénale dans laquelle un frère est impliqué, nous lui demandons de démissionner ou nous le radions. Depuis que je suis grand maître provincial, il y a eu cinq ou six maçons exclus, ce qui n'est pas énorme. Je réunis les vénérables deux fois par an et je leur demande de me tenir informé de tout problème. On ne peut pas laisser ternir par quelques ratés la réputation d'une institution merveilleuse.

N. O. : C'est-à-dire ?

J.-P. Servel : La franc-maçonnerie est un univers en rupture avec un quotidien rythmé par les rivalités et les coups bas. Moi, en maçonnerie, je trouve la paix. J'aimerais que nos détracteurs puissent un jour participer en tant que maçon à nos tenues pour qu'ils regrettent leurs propos. Il règne en atelier une atmosphère de sérénité, de beauté et de sérieux par la qualité des propos tenus.

Propos recueillis par Robert MARMOZ

COTE D'AZUR, LE GRAND DEBALLAGE

Sur internet ou dans les loges, ça balance ! Fraternelle, la perestroïka des francs-maçons de la GLNF? Pas vraiment. Dénonciations et règlements de compte se multiplient.

La fraternité n'est vraiment plus ce qu'elle était. Il suffit de se faufiler sur l'internet dans un forum comme celui de la Fédération des internautes francophones ou de surfer vers le site d'"Hiram et ses trois mauvais compagnons" (<http://www.chez.com/hiram>) pour s'en rendre compte. Après le compas et l'équerre, l'ordinateur est en passe de devenir un outil, pas du tout symbolique, lui, pour tout maçon normalement informé. Règlements de comptes à tous les grades, interpellations venues de toutes les régions et même d'outre-mer, mises en cause des hiérarchies de toutes les obédiences : la mise au Net de la franc-maçonnerie est en train de "donner la lumière" à tous ses membres jusqu'alors non éclairés. Ça dénonce, ça dénie, ça décoiffe. Le cyberdéballage maçonnique a commencé. Comme l'écrit prémonitoirement un de ces maçons internautes : "Mes frères, bouchez-vous le nez. Ça va sérieusement péter. Ça va puer". L'agitation tous azimuts qui a saisi la maçonnerie en général, la Grande Loge nationale française (GLNF) en particulier, ne pouvait pas épargner la région niçoise. Epicentre des affaires douteuses, place forte de la GLNF, Nice et sa "province" Alpes-Méditerranée sont au centre de tous les forums maçonniques. C'est également de là qu'est partie la première plainte pénale visant nommément la GLNF devant la justice "profane".

A l'origine de ce remue-ménage niçois, trois hommes, dont deux ne craignent plus de s'afficher publiquement. Le premier, Roger Trinquet, fut trésorier adjoint de la province Alpes-Méditerranée de la GLNF. Il en a démissionné pour "pouvoir reprendre sa liberté de parole" en février 1999. Le second, Gérard Biagioli, ex-vénérable d'une loge locale, a été exclu après s'être interrogé devant ses frères maçons sur les dérives financières de son obédience et sur le grand train de vie de ses responsables. Tous deux on estimé qu'il était de leur "honneur de maçons sincères" de faire intervenir la justice pour tenter de sauver la franc-maçonnerie. Leur demande : faire le grand ménage que la GLNF n'avait jusqu'alors que très parcimonieusement entrepris. C'est ainsi que le procureur de Nice s'est retrouvé avec la comptabilité de la province de la GLNF.

"Les colonnes parlent !", aurait-il lâché, en pastichant une des formules rituelles des francs-maçons en loge. En retour, le grand maître provincial, Bernard Merolli, lors d'une visite dans le temple de Menton, a ainsi pu annoncer dans un silence glacial le dépôt de deux plaintes contre ses détracteurs pour "détournement de listing" et "vol de documents comptables".

Au siège de la province, à Nice, Bernard Merolli nous reçoit avec quelques-uns de ses "officiers". L'accueil se veut affable : "Vous voyez, on n'a rien à cacher. Soyez gentils, n'accablez pas encore la maçonnerie et le Sud". Cependant, il accable, lui, ceux qui le critiquent : "Je ne voudrais pas vous le dire mais il y en a un qui a tapé dans notre caisse de bienfaisance en faisant un chèque de 43 000 francs à un de ses amis". Rencontré plus tard, l'intéressé contestera cette accusation, une explication circonstanciée à l'appui.

Quant à Bernard Merolli, ancien directeur d'une banque particulièrement généreuse avec le club de football local, jusqu'à son rachat par la Banco di Roma, il réfute toute suspicion d'affairisme et de connivence au sein de son obédience. D'ailleurs, présent à ses côtés, le "grand porte-glaive" est là pour faire régner la justice maçonnique. Mais il est dommage qu'il refuse de se présenter et qu'il faille apprendre, par hasard, que c'était lui, Alain Taddei, alors policier au SRPJ de Nice qui avait interpellé,

dans des circonstances douteuses, Michel Lacroix, un remuant opposant à son "frère" Michel Mouillot, maire de Cannes ! La volonté affichée de transparence y aurait gagné en crédibilité. C'est cette transparence des comptes, des budgets de voyages et de réception du grand maître provincial, c'est cette exigence de clarté sur les connivences ou les complicités des hiérarques avec des maçons affairistes qui fondent l'essentiel des récriminations des "dissidents" membres de ces loges. S'ils considèrent leur très grand maître, Claude Charbonniaud comme quantité négligeable - au choix, il est appelé " Très illustre gourou " ou " le grand méchant mou " - leurs critiques visent particulièrement le très grand secrétaire, Yves Trestournel, qui depuis vingt-sept ans préside effectivement aux destinées de la GLNF. La chute de Guy Kornfeld (lire ci-dessous) pourrait bien, à la faveur du grand remue-ménage encourus, entraîner celle du très grand secrétaire.
Robert MARMOZ

MONACO : LA CHUTE DU "FRERE" CONSUL DU BENIN

Moyennant une commission de 20%, Guy Kornfeld voulait bien aider un ami beige "qui travaille dans la finance". A quoi ? A une évasion fiscale à hauteur de 3,5 millions de francs. Mais "certainement pas", proteste-t-il, à un blanchissement d'argent volé. "Vous croyez, précise-t-il la main sur le coeur, que j'aurais moi-même déposé ces bons du trésor sur le compte de ma société et dans ma propre banque, si j'avais pu imaginer qu'ils avaient été volés une semaine auparavant dans une attaque à main armée en Belgique ?". Car l'origine criminelle de l'argent est avérée. Guy Kornfeld a donc été inculpé à Monaco après avoir tenté d'obtenir la contre-valeur de 3,5 millions de francs de bons du trésor qu'il avait déposés à la Banque Rothschild.

M. Kornfeld affiche le très officiel titre de consul du Bénin à Monaco : "C'est grâce à l'amitié d'un ancien ministre des Affaires étrangères du Bénin, qui était maçon régulier dans son pays", explique-t-il. Car Guy Kornfeld est également maçon, et même haut dignitaire de la GLNF. Les dissidents accusent les responsables de l'obédience de l'avoir accepté au sein de la GLNF en 1992 alors que, affirment-ils, "il avait été radié du Grand Orient pour de sombres raisons financières". En tout cas, voilà le notable Kornfeld exclu de la GLNF. Y aura-t-il un effet domino ? Le très grand secrétaire, Yves Trestournel, est en effet accusé par les contestataires d'avoir protégé Kornfeld au sein de l'obédience.

Robert MARMOZ

<http://alnr.chez-alice.fr/presse16.html>